



**QUESTIONS DE LA DÉLÉGATION DU SÉNÉGAL CONCERNANT LES
ZONES EXEMPTES DE MOUCHE MÉDITERRANÉENNE**

DÉCLARATION DU GUATEMALA

La communication ci-après, reçue le 11 avril 2014, est distribuée à la demande de la délégation du Guatemala.

1. En 1995, la FAO a défini une *ZONE EXEMPTÉ* comme une zone où l'absence d'un organisme nuisible donné a été prouvée scientifiquement et, au besoin, est maintenue par l'application de mesures officielles.

2. Le Ministère guatémaltèque de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation (MAGA) a déclaré les zones de Los Huistas, Salcajá et Ocós-Champerico exemptes de mouche méditerranéenne en vertu des Arrêtés ministériels n° 01-2011, 84-2011 et 29-2013, respectivement.

3. Conformément aux critères figurant dans la définition susmentionnée d'une zone exempte de parasite, l'absence de la mouche méditerranéenne est prouvée scientifiquement au moyen du système de détection par piégeage et échantillonnage mis en place dans le cadre du Programme MOSCAMED dans ces zones et leur statut de zone exempte est maintenu par la mise en œuvre de mesures sanitaires officielles, en application des réglementations internationales de la NAPPO et de la CIPV.

4. La stratégie appliquée par le Guatemala dans le cadre du Programme Moscamed pour éradiquer la mouche méditerranéenne a consisté en une gestion intégrée des parasites au moyen d'une technologie de pointe, dont l'élément principal est la technique de l'insecte stérile (TIS) appliquée au niveau de zones. À cette fin, le Guatemala dispose d'une installation moderne de production de mâles stériles de la mouche méditerranéenne, la plus grande du monde. Cette installation est certifiée par les normes de qualité de l'ISO 9001:2008 et sa capacité installée permet de produire 3 milliards de pupes de la souche TSL par semaine.

5. Grâce à la reconnaissance internationale des travaux menés au Guatemala au titre du Programme Moscamed, celui-ci a permis de former des spécialistes de la lutte contre la mouche méditerranéenne travaillant dans le cadre de différents programmes au niveau mondial. Cette formation a été fournie à plus de 170 spécialistes et techniciens de 35 pays et concerne la technique de la gestion intégrée de la mouche méditerranéenne.

6. La stratégie suivie par le Programme MOSCAMED pour la lutte contre la mouche méditerranéenne et son éradication est la suivante. Le processus commence par l'information et les relations publiques, puis continue avec la détection du parasite, qui inclut la détection par échantillonnage et/ou piégeage. L'analyse des renseignements recueillis sert ensuite à déterminer la présence ou l'absence du parasite. L'étape suivante est la lutte contre le parasite qui consiste en des aspersions terrestres, des aspersions aériennes, la pose d'appâts, la lutte mécanique, l'application de la technique de l'insecte stérile et la lutte biologique. Viennent ensuite la suppression et l'éradication, puis la protection des zones de travail accompagnée d'un contrôle juridique. Le processus se poursuit par l'établissement et le maintien de zones exemptes et s'achève par la production de fruits sains destinés à la consommation locale et à l'exportation.

7. De plus amples renseignements sur ce programme figurent sur la page Web suivante: <http://www.moscamed-guatemala.org.gt/>.

8. Nous espérons que ces renseignements répondent aux questions du Sénégal et sommes prêts à fournir, au niveau bilatéral, tout renseignement additionnel dont le Sénégal aurait besoin à ce sujet.
